

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 9 FEVRIER 2022

Le neuf février deux mille vingt et deux à dix-huit heures, s'est réuni en la Mairie à La Forêt-Fouesnant sous la présidence de M. Daniel GOYAT, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. GOYAT Daniel, Mme HAMON Dominique, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, Mme PERCHOC Laurence, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. PYATZOOK Daniel

AVAIT DONNE PROCURATION :

ABSENTS :

Mme Mylène BODIVIT a été élue secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PV DU CONSEILD'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2021

Le procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

II) ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS

2.1) Dossier N°1

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le dossier d'une famille ayant sollicité une aide exceptionnelle pour le paiement du loyer s'élevant à 245.74 € correspondant au montant du loyer impayé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCORDE** l'aide de 245.74 € pour le paiement du loyer impayé.

2.2) Dossier N°2

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le dossier d'une personne transmis par l'assistante sociale concernant une aide accordée pour le paiement partiel d'une facture d'électricité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **PREND ACTE** de l'aide de 180 € pour le paiement partiel de la facture d'électricité.

2.3) Dossier N°3

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée l'aide exceptionnelle sous forme de bon d'essence accordée à une personne.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **PREND ACTE** de l'aide de 50 € sous forme de bon d'essence.

III) MODIFICATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCE (les secours d'urgence)

En 2020 lors de l'installation du conseil d'administration du CCAS, il avait été acté, qu'en cas d'urgence, M. Le Maire ou Mme la Vice-Présidente pouvait accorder une aide jusqu'à 200 € sans convocation du conseil d'administration. Aux vues des différentes sollicitations 2021, il est proposé d'augmenter à 300 € le montant.

Vu l'arrêté 2020-AS-12 portant sur les délégations du Conseil d'administration en terme de secours d'urgence

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner délégation de compétence en vertu des articles 123-21 et 22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au Président, M. GOYAT et à la Vice-Présidente, Mme HAMON:

- en matière d'attribution de prestations, notamment pour régler des situations familiales présentant un caractère d'urgence, nécessitant le versement d'un secours d'urgence jusqu'à un montant maximal de 300 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de donner délégation de compétence au Président (M. Daniel GOYAT) et à la Vice-Présidente (Mme Dominique HAMON) en matière de secours d'urgence, dans les conditions et limites précitées.

IV) POINT SUR LA BANQUE ALIMENTAIRE ET COLLECTE ANNUELLE

Mme la Vice-Présidente indique qu'actuellement le nombre de bénéficiaires s'élève à 8 foyers dont 2 enfants. Pour information cinq bénévoles s'occupent de la banque alimentaire.

Les indicateurs de l'état annuel 2021 ont été transmis.

Poids en kg net distribué : BA +Dons + Achats	3961
Poids en kg net reçu de la BA	2495.58
Nombre de foyers inscrits avec droit en cours sur la période	13
Nombre de personnes inscrites + celles aidées en urgence sur la période	17
Nombre de passage des personnes sur la période	166

V) DIVERSES INFORMATIONS ET QUESTIONS

5.1) Difficultés paiement facture EDF

8 nouveaux courriers sont parvenus en mairie depuis le dernier conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 dont deux personnes avec des problèmes récurrents.

5.2) Bons plein Air

A l'occasion du séjour hiver à Arreau, 3 enfants ont bénéficié des bons de plein air (37 € par enfant).

5.3) Expulsion locative

Plusieurs expulsions locatives sont prévues après la trêve hivernale ce qui pourrait entraîner des demandes de logements d'urgence.

5.4) Manifestations

Deux nouvelles manifestations sont prévues :

- le 29 avril 2022 : journée européenne de la solidarité intergénérationnelle
- du 08 au 15 octobre 2022 : la semaine bleue.

Des réunions sont programmées avec le restaurant scolaire, le pôle enfance, l'espace jeune, les écoles, la médiathèque, le Nautile et l'office de tourisme pour l'organisation de ces manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15

Le Président,
Daniel GOYAT